



11^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Le ministre Lessard souhaite l'implication des locataires



Le ministre Laurent Lessard en compagnie de membres du CA de la FLHLMQ.

De la belle visite de Belgique et de France

Marie-Claire Brancart, présidente de l'Association wallonne des comités consultatifs de locataires et de propriétaires (AWCCLP) ainsi que Simone Bascoul, vice-présidente de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) seront présentes au congrès. Elles animeront un atelier sur la situation des locataires dans leurs deux pays.



Au moment où nos offices regardent du côté de l'Europe pour voir comment ils pourraient redessiner l'avenir de nos HLM, une fois que les conventions avec le fédéral seront terminées, il est important pour nous aussi de profiter de l'expérience et des conseils des organisations de locataires de ces pays.

Le 24 mars dernier, les membres de l'exécutif de la FLHLMQ ont rencontré le ministre des affaires municipales, M. Laurent Lessard, afin de faire le point sur les principales préoccupations des locataires de HLM à l'approche de notre congrès des 10 et 11 juin qui se tiendra cette année sous le thème « des HLM verts pour mieux vivre ».

Le ministre nous avise avec regret qu'il ne pourra être présent à notre congrès, car il sera retenu à l'Assemblée nationale pour la dernière journée de la session parlementaire. Mais comme il a très à cœur les enjeux du développement durable, il demandera au président de la SHQ, M. John MacKay de le remplacer comme conférencier. Il souhaite également rencontrer les membres du CA de la FLHLMQ le plus tôt possible, après notre congrès, afin de voir comment faciliter l'implication des citoyens dans les actions en faveur de l'environnement.

Le ministre nous assure également qu'il rendra disponible un budget, dès cette année, afin de financer les initiatives en faveur du développement durable que voudront prendre les locataires et les offices. Il revient à la FLHLMQ et au regroupement des offices (ROHQ) de se mettre d'accord sur les modalités de ce nouveau plan de financement qui pourrait être en opération dès cet automne.

Pour ceux et celles qui souhaitent participer au congrès, il est encore temps de s'inscrire mais dépêchez-vous car les places s'envolent rapidement !

**Inscrivez-vous au 11^e congrès
en téléphonant au 1-800-566-9662**

SONDAGE PRÉPARATOIRE AU 11^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

86 % DES LOCATAIRES VEULENT AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Cette famille a obtenu le 2^e prix du concours «Fleurs en fête» organisé en 2009 par l'Association du triangle Berthelet à Longueuil.

Afin de nous aider à préparer notre congrès de cette année, organisé sous le thème « Des HLM verts pour mieux vivre ! », 260 associations, réparties dans plus de 132 villes, ont pris la peine de répondre à notre sondage sur les préoccupations des locataires en matière de développement durable.

Ces réponses sont stimulantes car elles nous indiquent que 86% des locataires pensent que les actions en faveur de l'environnement peuvent améliorer la qualité de vie en HLM.

Nous apprenons également que :

96% des ensembles ont déjà des bacs de recyclage. L'enjeu est maintenant de permettre une meilleure pratique du tri par une plus grande sensibilisation des locataires et une amélioration des conditions de recyclage (bacs trop petits, pas assez nombreux, ramassages trop peu fréquents...).

84% des locataires sont prêts à faire des efforts pour réduire leur consommation d'énergie ou le font déjà. Ils déplorent trop souvent que des problèmes d'isolation (planchers, fenêtres et portes) viennent perturber leur confort et sont la cause de grosses pertes d'énergie, en été comme en hiver. Les installations en place ne tiennent pas

compte de l'aspect environnemental (pas de minuteurs dans les corridors, vieux thermostats, etc...).

50% des associations organisent des activités de jardinage. Jardins potagers communautaires, plates-bandes d'embellissement, les initiatives sont diverses. La difficulté à trouver du financement pour la mise en oeuvre des projets (conseils et outillages) et les adaptations nécessaires pour faciliter l'action des personnes âgées sont pointées du doigt. Le compostage laisse sceptique de nombreux locataires bien qu'il soit en place dans certains HLM et que le gouvernement se fixe des objectifs ambitieux.

55% des locataires seraient intéressés par la mise en place d'un système de covoiturage.

Plusieurs associations souhaitent que la FLHLMQ puisse les aider à développer des projets verts par la diffusion d'informations, le partage des bonnes expériences, la sensibilisation des locataires mais aussi des directions d'offices et, si possible, par du financement.

Rendez-vous est donc donné à tous ceux et celles qui se préoccupent d'environnement, les 10 et 11 juin à l'Université Laval à Québec, pour élaborer ensemble des réponses pratiques à ces questions.

De nouvelles règles s'appliqueront dans l'attribution des HLM

Depuis son premier congrès, en 1993, la FLHLMQ réclamait des améliorations au règlement qui détermine qui a le droit d'entrer dans les HLM, ainsi que les normes d'occupation et de transfert des logements, une fois rendu à l'intérieur. Cette longue démarche a finalement donné de bons résultats puisque, le 21 avril dernier, le Conseil des ministres a adopté de nouvelles règles qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

Les principales améliorations

Auparavant, un-e requérant-e de HLM pouvait être 20^e sur la liste d'attente une année et se retrouver 30^e l'année suivante. Cette fluctuation s'expliquait par une pondération très détaillée qui n'accordait que très peu d'importance au temps passé sur la liste d'attente.

Le nouveau règlement simplifie la pondération en accordant :

- 2, 4 ou 6 points selon le revenu des gens ;
- 2 points par année d'ancienneté pour un maximum de 6 points ;
- Un point par enfant ;
- Et la possibilité d'accorder un maximum de 5 points pour des motifs de santé, de sécurité ou d'harmonie sociale selon le règlement déterminé par l'office.

Le règlement contient aussi plusieurs nouveaux droits pour les locataires :

- Reconnaissance des aidants naturels (art. 6.1) ;
- Reconnaissance de la garde partagée à 40 % du temps (art. 8.6) ;
- Priorité accordée aux personnes victimes de violence conjugale (art. 23.1) ;
- Droit de demander un HLM dans n'importe quelle ville à la condition d'habiter depuis douze mois au Québec (art. 14.4) ;
- Droit d'exprimer ses préférences en terme de secteurs de résidence (art. 11.9) ;
- Obligation pour l'office d'avoir une politique de relogement accordant une priorité aux locataires habitant déjà en HLM (art. 23.1) ;
- Le locataire peut refuser, sans être pénalisé, un logement si celui-ci risque de détériorer de façon marquée sa situation économique ou son état psychologique (art. 52.3) ou si le logement ne correspond pas aux choix de résidence exprimés en vertu de l'art. 11.9).

Les devoirs à faire dans les offices

Pour concrétiser les nouveaux droits des locataires, chaque office devra adopter prochainement des règlements locaux sur au moins trois enjeux importants pour lesquels les **locataires doivent absolument exiger d'être consultés** :

- Un règlement déterminant les secteurs de location en vertu desquels les locataires pourront exprimer leurs choix quant à l'emplacement de leur logement (art. 11.9) ;
- Un règlement sur les transferts de logements déterminant à quelles conditions les locataires habitant déjà un HLM pourront obtenir un relogement prioritaire pour des motifs de santé ou de sécurité, en raison des normes d'occupation ou pour toute autre raison (art. 23.1) ;
- Un règlement déterminant comment seront alloués les 5 points supplémentaires pour des motifs de santé, de sécurité ou d'harmonie sociale.

La responsabilité du comité de sélection

Le règlement précise qu'il est obligatoire pour chaque office d'avoir un comité de sélection (art. 54). Ce comité est composé d'au moins trois personnes, dont un locataire élu par l'ensemble des locataires pour un mandat de 3 ans. Dans le cas des offices de moins de 100 logements, le comité de sélection peut être formé de trois membres du conseil d'administration dont au moins un-e locataire.

Il sera illégal que le directeur ou la directrice, ou que les membres du conseil d'administration décident à qui seront loués les logements vacants sans d'abord obtenir les recommandations du comité de sélection.

Participez à notre formation

Pour ceux et celles qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les nouvelles règles d'attribution et sur les transferts de logements, vous êtes invités à participer à l'atelier de formation qui aura lieu lors du 11^e congrès de la FLHLMQ, les 10 et 11 juin à Québec. Le règlement est disponible sur notre site internet au www.flhlmq.com

Ça bouge au Lac Saint-Jean



Une piñata pour les enfants à Saint-Félicien.

Les 106 familles et personnes âgées habitant les HLM de Saint-Félicien peuvent compter sur une association de locataires qui a décidé de relancer ses activités sur la base de trois grands objectifs : l'éducation populaire, la prise en charge alimentaire et la lutte contre l'exclusion sociale.

Les locataires peuvent dorénavant profiter de différents cours et services tels que : des ateliers culturels (peinture), une cuisine collective La Mangeaille, des potagers pour résidences, des locaux avec un accès communautaire à internet, un centre de documentation, le journal *La Feuille de Chou* et un site web. L'association agit aussi à titre de comité consultatif de l'office et est membre de la Table de lutte à la pauvreté, sécurité alimentaire et d'exclusion sociale Domaine-du-Roy. L'office a réagi positivement à ces actions en mettant une salle et un bureau à la disposition de l'association.

« Depuis quelques mois, un regroupement des associations pour le Lac-Saint-Jean est en branle. Ce réseau, de concertation avec les organisateurs communautaires de nos offices, servira à rendre nos associations plus fortes, plus solides dans leurs démarches et plus crédibles envers les instances municipales et communautaires », d'expliquer Carl Dubois, le président de l'association des locataires de Saint-Félicien.

L'expérience de Saint-Félicien démontre avec succès comment il peut être payant de s'ouvrir sur le milieu et de travailler avec d'autres groupes afin d'avoir accès à plus de ressources pour améliorer la qualité de vie de nos locataires mais aussi de toute la communauté.

Montmagny-L'Islet Les associations se voient !

Le 6 avril dernier, une dizaine de locataires actifs au sein de leurs associations à Montmagny, à Saint-Pamphile et à Saint-Jean-Port-Joli ont eu la bonne idée de se rencontrer pour la première fois afin de mettre en commun leurs expériences.

Comme le soulignait la présidente de l'Association à Saint-Jean-Port-Joli, Ruth Laurendeau, dans son mot de bienvenue, « on peut s'inspirer des bonnes choses faites par chacune de nos associations pour encourager les locataires à s'impliquer dans nos activités ». Elle a donné pour exemple le sondage que sa jeune association mène actuellement auprès des locataires pour connaître leurs besoins et ainsi orienter les actions dans lesquelles l'association pourrait être utile.

Les locataires du HLM Saint-Mathieu à Montmagny ont expliqué comment ils ont réussi, depuis novembre 2010, à rassembler les trois quarts des locataires dans leurs assemblées même si cela pouvait sembler impossible au début. « Ensemble on s'amuse, on ne travaille pas. On a des résultats et c'est vraiment encourageant. »

À Saint-Pamphile, le président de l'association, Jean-Guy Godbout, a décrit les nombreuses activités qui se sont déroulées depuis la création de son comité. Il éprouve cependant de la difficulté à trouver de l'aide puisque la moyenne d'âge dans son immeuble est de 73 ans. « Il faut savoir établir ses propres limites et savoir aussi respecter celles des autres bénévoles si on veut avoir du plaisir et surtout ne pas risquer de s'épuiser » de conseiller Martin Fortier, l'organisateur du CSSS.

C'est dans l'enthousiasme que les locataires ont convenu de se revoir l'an prochain pour échanger à nouveau sur leurs bons coups.



Les locataires actifs à Montmagny, Saint-Pamphile et St-Jean-Port-Joli se sont donnés à nouveau rendez-vous l'an prochain.

Traitement des plaintes : La SHQ précise les règles du jeu

En réponse aux critiques concernant la façon dont les plaintes et les demandes des locataires devraient être prises en considération par les 550 offices d'habitation à travers la province, la Société d'habitation du Québec vient d'apporter des précisions importantes afin de clarifier les règles du jeu autant pour les locataires que pour les offices.

La marche à suivre pour les locataires se résume aux quatre étapes suivantes :

Étape 1

Faire part de son insatisfaction à la direction de l'office et chercher une solution avec lui.

Étape 2

En cas d'insatisfaction, s'adresser au conseil d'administration de l'office qui devra prendre position sur le litige.

Étape 3

Si aucune solution n'est trouvée, communiquer avec la SHQ au 1-800-463-4315 qui fera un suivi auprès de l'office et vous informera du résultat.

Étape 4

Si vous êtes toujours insatisfait du résultat, faire appel au Protecteur du citoyen au 1-800-463-5070.

De plus, la SHQ a annoncé qu'afin de mieux gérer à l'avenir les plaintes formulées en vertu du code de déontologie des dirigeants et des administrateurs d'office et aussi d'assurer un meilleur suivi sur celles-ci, un responsable serait prochainement attiré à cette fonction.

Ceux et celles qui souhaitent obtenir plus d'informations sur ce nouveau processus pour le dépôt des plaintes pourront participer à l'atelier de formation « Comment traiter les plaintes des locataires ? » qui aura lieu lors du 11^e congrès de la FLHLMQ en juin prochain.

De quoi faire rêver !

À Saint-Célestin, dans le centre-du-Québec, un HLM pour personnes âgées de 36 logements a obtenu la mise en place d'un ascenseur dans le cadre d'une rénovation majeure de l'immeuble. Cette belle réalisation démontre qu'il est tout à fait possible de bien utiliser les 200 millions \$ présentement à la disposition des offices pour améliorer nos immeubles en tenant compte des besoins exprimés par les locataires.

Si nous pouvons convaincre la Société canadienne d'hypothèques et de logements d'augmenter sa contribution de 70 millions \$, d'autres projets comme celui de Saint-Célestin deviendront possibles dans d'autres régions du Québec.



DES DOCUMENTS POUR VOUS AIDER

Que vous soyez actifs au sein de votre association, de votre CCR ou que vous soyez représentant-e des locataires au conseil d'administration de votre OH, la FLHLMQ a produit plusieurs outils pour vous aider à mieux accomplir votre travail et vous faciliter la tâche. Ces documents sont disponibles sur notre site internet au www.flhmq.com ou en communiquant avec nous sans frais au 1-800-566-9662.

POUR TOUS LES LOCATAIRES

L'ABC des droits des locataires est un guide pratique très utile qui contient une cinquante de fiches sur différents sujets allant du calcul de votre loyer jusqu'à vos droits en tant de locataires.



POUR LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES



Avoir une association : un + pour les locataires de HLM, dépliant expliquant ce qu'est une association de locataires et comment s'y prendre pour en fonder une.

Ensemble pour AGIR, guide expliquant le fonctionnement d'une association de locataires et les rôles ainsi que les responsabilités de chacun des administrateurs.



POUR LES CCR



Les Comités Consultatifs de Résident-e-s (CCR), guide contenant plusieurs fiches thématiques expliquant le fonctionnement d'un CCR.

POUR LES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE



Guide pour l'élection des représentants des locataires au conseil d'administration des offices d'habitation, qui explique en détail les étapes

pour procéder à l'élection des représentant-e-s des locataires au CA de votre OH.

Saisir le code des administrateur-trice-s, Guide pour agir au conseil d'administration de l'office d'habitation, interprétation du



Code de déontologie des administrateurs d'un OH incluant une copie du Code.

OUTILS POUR ORGANISER DES ACTIVITÉS DANS VOS ASSOCIATIONS ET CCR

Contre la maltraitance faite aux aînés : Dépliant, affiche et guide d'animation



permettant aux associations de tenir des cafés-rencontres pour être capables d'identifier et de dénoncer des comportements abusifs à l'égard des aînés.

SÉCURITÉ

Parlons Sécurité, un guide qui offre aux associations une méthode pour que les locataires discutent localement des enjeux concernant leur sécurité et développent des solutions concrètes.



Un Voisin veille sur vous, une trousse invitant les associations à mettre en place un service de vigilance en utilisant des accroche-portes pour s'assurer de l'état de santé des locataires soir et matin



Histoire de Locataires en Mouvement, un dépliant présentant plusieurs projets menés par des associations pour familles à travers le Québec pouvant susciter de nouvelles idées pour canaliser l'énergie de nos jeunes et améliorer la vie de l'ensemble des locataires.



11^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

« DES HLM VERTS POUR MIEUX VIVRE »

À QUI S'ADRESSE LE CONGRÈS ?

À nos MEMBRES qui sont une association de locataires ou un CCR :

- Vous devez être délégué-e par votre association de locataires ou votre CCR ;
- Votre organisation doit être membre en règle (25\$ pour asso/CCR de 100 logements et moins et 50\$ pour asso/CCR de plus de 100 logements) ;
- Votre asso/CCR peut déléguer 2 membres avec droit de vote *.

* Il est possible de déléguer plus que 2 personnes à condition de prendre un arrangement au préalable avec la FLHLMQ, ces personnes additionnelles n'auront pas droit de vote.

Une ou un représentant des locataires au CA d'OMH :

- Vous devez être membre individuel en règle (15 \$/année)

Frais d'inscription ** :

Les coûts de 75\$/délégué-e incluent l'hébergement et les repas pris sur place et le transport.

** Il ne faut pas que le manque d'argent soit un frein à votre participation, si c'est le cas, contactez-nous et il nous fera plaisir de prendre un arrangement pour faciliter votre présence.

INFORMATION SUR VOTRE SÉJOUR

Remboursement

Des périodes de remboursement des frais seront prévues tout au long du congrès.

Repas

Dépendant de la durée du voyage, les repas consommés en chemin peuvent être remboursés avec FACTURES À L'APPUI selon la politique de remboursement de la FLHLMQ (max : 10\$ déjeuner, 15\$ dîner, 20\$ souper).

Horaire : Arrivée, vendredi, le 10 juin ;

Inscription de 9h à 10h au pavillon Lemieux ;

Début : 10h au Grand Salon, pavillon Desjardins ;

Retour : samedi, le 11 juin, à 15h30.

- Pour ceux qui arrivent en dehors des heures normales d'inscription, présentez-vous au pavillon Alphonse-Marie-Parent, local 1604 pour obtenir votre clé et votre vignette de stationnement.
- Pour ceux qui arrivent en voiture, il faut venir chercher une vignette de stationnement lors de l'inscription.

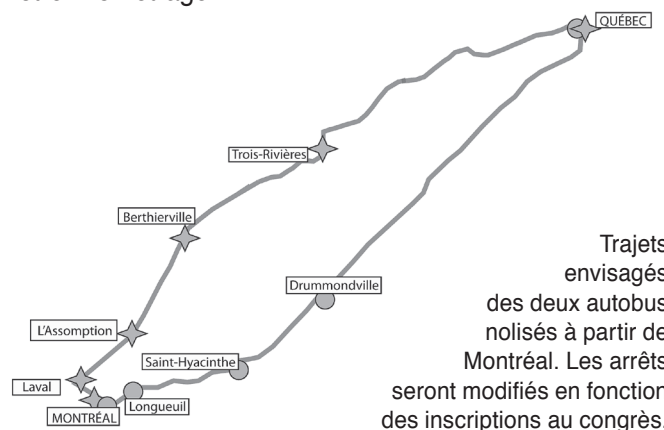
Hébergement : Chaque participant-e a droit à une chambre en occupation simple ou double, dotée d'un lavabo. Les douches et toilettes sont communes à l'étage. La literie et les serviettes de bain sont fournies. Nous vous encourageons à prendre une chambre double, si possible, pour réduire les dépenses. En cas de besoin spéciaux, prière de le mentionner dans votre formulaire d'inscription.

Transport *** :

*** Si vous avez envie de participer mais n'avez pas de moyen de transport, inscrivez-le dans votre formulaire et nous prendrons un arrangement pour faciliter votre présence.

1 **Autobus nolisés**

3 autobus nolisés sont organisés. 2 en partance de Montréal (Rive-Nord et Rive-Sud) et 1 du Saguenay. Si vous n'utilisez pas ce transport alors qu'il vous serait possible de le faire, VOUS NE SEREZ PAS REMBOURSÉ pour votre kilométrage.



2 **Voiture**

Le km est remboursé au taux de 0,30\$/km À LA SEULE CONDITION que vous acceptiez de faire du covoiturage lorsque cela vous est demandé.

3 **Autobus voyageur ou autres**

Conservez vos factures aux fins de remboursement.

4 **Frais de garde**

Maximum de 25\$/jour/délégué-e. Une preuve écrite du/ de la gardien-ne est exigée.

LES FICHES D'INSCRIPTION SONT À RETOURNER AVANT LE LUNDI 1^{er} JUIN 2011.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU 11^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Veuillez faire parvenir ce formulaire d'inscription avant le 1^{er} juin 2011 à :
FLHLMQ, 2520 Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal (Québec), H3J 1J8

Participant-e n° 1

Nom : ☐ M. ☐ M^{me} _____

Vous êtes : ☐ Famille ou ☐ Personne âgée
☐ Délégué-e d'association
☐ Délégué-e de CCR
☐ Locataire au CA de votre OMH
☐ Autre _____

☐ J'ai une voiture

☐ Je suis disponible pour conduire

Nom de l'organisme (association, CCR, OMH, autre) : _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi Choisir deux ateliers

- ☐ 1 Le nouveau règlement d'attribution, les transferts de logement et le comité de sélection
- ☐ 2 Comment traiter les plaintes des locataires ?
- ☐ 3 Les conséquences de la fin du financement fédéral des HLM
- ☐ 4 Association, CCR et CA des offices : comment avoir du succès ?
- ☐ 5 Des idées d'activités pour rassembler les locataires, s'entraider et développer l'harmonie dans nos HLM
- ☐ 6 Comment financer nos projets en HLM
- ☐ 7 L'expérience des HLM en Belgique et en France
- ☐ **J'envisage de me présenter au CA de la FLHLMQ**

Participant-e n° 2

Nom : ☐ M. ☐ M^{me} _____

Vous êtes : ☐ Famille ou ☐ Personne âgée
☐ Délégué-e d'association
☐ Délégué-e de CCR
☐ Locataire au CA de votre OMH
☐ Autre _____

☐ J'ai une voiture

☐ Je suis disponible pour conduire

Nom de l'organisme (association, CCR, OMH, autre) : _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi Choisir deux ateliers

- ☐ 1 Le nouveau règlement d'attribution, les transferts de logement et le comité de sélection
- ☐ 2 Comment traiter les plaintes des locataires ?
- ☐ 3 Les conséquences de la fin du financement fédéral des HLM
- ☐ 4 Association, CCR et CA des offices : comment avoir du succès ?
- ☐ 5 Des idées d'activités pour rassembler les locataires, s'entraider et développer l'harmonie dans nos HLM
- ☐ 6 Comment financer nos projets en HLM
- ☐ 7 L'expérience des HLM en Belgique et en France
- ☐ **J'envisage de me présenter au CA de la FLHLMQ**

Hébergement (les chambres ont des toilettes communes)

☐ Pas besoin d'hébergement ☐ Chambre simple ☐ Chambre double (participant-e n°1 et n°2)

☐ Besoins spéciaux (plus d'une nuit, toilettes, etc.) _____

Transport

La FLHLMQ organise le transport à partir de points de rencontre où passeront nos autobus nolisés ou les groupes de co-voiturage.

☐ Notre délégation dispose d'une voiture et nous sommes d'accord pour prendre d'autres passagers sur notre trajet si la FLHLMQ nous le demande. Le kilométrage est remboursé au tarif de 0,30\$/km.

☐ Nous monterons à bord de l'autobus nolisé de la FLHLMQ ou d'une auto en co-voiturage.

Frais d'inscription * Ci-joint un chèque de 75\$ x _____ délégué-e-s = _____ \$

Faire le chèque au nom de la FLHLMQ, 2520, Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal H3J 1J8

*Dans le cas des associations et des CCR qui éprouvent des difficultés à défrayer les coûts, il est possible de prendre des arrangements.